

Image not found or type unknown



Travail de nuit en maison de retraite

Par **lou4**, le **18/08/2010** à **14:58**

Bonjour, rnje travaille la nuit en maison de retraite avec des personnes dependantes.nous travaillons de 21h a 7h le matin a deux.une de mes collegue est assimilee cotorep car elle est sourde d une oreille et l autre est atteinte.de plus elle ne supporte pas les consignes et est completement desordonnee ds son travail.je voudrais savoir si juridiquement elle peut travailler de nuit nos residents on besoin d une oreille attentive. merci